



# Bilan D'Activités 2022



## Le P.E.P.S

Parcours Educatif et Psychosocial

---

MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL

## Table des matières

<b>Edito .....</b>	<b>2</b>
<b>1) L'établissement PEPS .....</b>	<b>2</b>
1.1) Une MECS, 3 pôles .....	2
1.2) L'accompagnement psychosocial et éducatif, signature de la MECS PEPS .....	3
<b>2) Présentation de l'activité 2022 .....</b>	<b>4</b>
2.1) Les demandes d'accueils .....	4
2.2) Cartographie de l'activité du PEPS.....	5
2.2.1) L'activité et son analyse.....	5
2.2.2) Les admissions .....	5
2.2.3) Les motifs de placement.....	6
2.2.4) La provenance du jeune au moment à l'admission .....	6
2.2.5) La file active de l'année 2022 .....	7
2.2.6) La fin de prise en charge.....	8
<b>3) Le pilotage de la MECS et la mise en œuvre de l'accompagnement .....</b>	<b>8</b>
3.1) L'équipe pluridisciplinaire .....	8
3.2) Les actions éducatives engagées auprès des jeunes accueillis.....	9
3.2.1) L'hébergement .....	9
3.2.2) L'insertion .....	10
3.2.3) L'accompagnement et l'évaluation psychologique de la MECS PEPS.....	12
3.2.4) Le partenariat .....	15
<b>4) Priorités stratégiques.....</b>	<b>17</b>

## Edito

L'année 2022 est marquée par le départ de la cheffe de service psychologique en Août 2022 puis de la cheffe de service éducatif en décembre 2022.

L'équipe dans son ensemble a commencé une période de transition dans l'attente d'accueillir un nouveau binôme psycho-éducatif pour encadrer les équipes du PEPS.

Par ailleurs dans le cadre de notre activité directe auprès du public accueilli, cette année a été très riche en rencontres clinique. Nous constatons que les situations complexes nous ont éprouvés mais nous ont permis de construire des outils, des partenariats ainsi qu'une capacité à repenser notre cadre.

## 1) L'établissement PEPS

### 1.1) Une MECS, 3 pôles

La MECS PEPS (Parcours Educatif Psycho Social) définit son projet d'établissement en s'appuyant sur le cadre des politiques définies par :

- Le code de l'action sociale et des familles
- L'article 375 du code civil relatif à la protection des mineurs en danger
- De l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante du décret 75-74 du 18 février 1975 relatif à l'aide au jeune majeur
- De la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant de l'action sociale et médico-sociale
- De la loi N°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- De la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- De la réforme de la justice pénale des mineurs par l'ordonnance du 11/09/2019
- Loi 2022-140 du 07 février 2022 relative à la protection des enfants

L'objectif principal et commun aux trois pôles de la Maison d'Enfants à Caractère Social PEPS est de positionner le jeune comme « acteur et auteur » de son projet de vie en l'associant aux différents choix à faire et en faisant avec, à chaque étape de l'accompagnement et dans chaque prise de décision. Cette démarche lui permet d'évaluer, de réajuster et de s'adapter en fonction de l'évolution de sa situation avec le soutien de l'éducateur et du psychologue. Nous proposons un projet d'établissement, avec trois accompagnements qui répondent aux besoins des adolescents et jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance.

Il s'inscrit dans une continuité de parcours au sein de l'établissement PEPS :

- **Le pôle d'hébergement Individualisé (PHI)** a une capacité de 30 places, pour des filles ou garçons, de 14 à 21 ans, en appartement dans le diffus Marseillais. Chaque jeune accueilli est suivi sur son projet, par un éducateur et un psychologue (salariné ou libéral) formant ainsi un trinôme. **Il s'agit d'un accompagnement psycho-social à l'autonomie et à la sortie du dispositif ASE/PJJ des jeunes confiés.**
- **Le pôle Eva** a une capacité de 8 places, pour filles ou garçons, de 16 à 21 ans, sur une période de 3 mois. Ils sont accueillis en studio dans le diffus de Marseille. Ici, est concernée **l'évaluation croisée d'un jeune à un instant donné afin de permettre une objectivation optimale des compétences psycho-sociales et de préconiser une prise en charge adaptée pour la suite.** Sur une période de trois mois, une évaluation psycho-sociale est menée à l'aide d'outils spécifiques, par l'équipe pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, psychologue, CESF).
- **Le pôle internat (PI)** accueille des jeunes filles de 14 à 21 ans en foyer, sur une capacité de 12 places. Cette structure est ouverte 365 jours par an, 24h/24h. **Il s'agit d'offrir un accueil sécurisant et contenant, un accompagnement éducatif et psychologique permettant à chaque jeune fille de s'impliquer dans un processus de reconstruction personnel.** C'est surtout éviter une rupture éducative en assurant le maintien du lien y compris dans l'errance physique et/ou psychique.
- **Le ZESTE** : Depuis janvier 2018, la MECS PEPS a obtenu une extension de 5 places pour un atelier d'activité de jour. **Il s'agit d'un module de remobilisation et de valorisation de la personne autour des supports de la cuisine et de la pâtisserie,** pouvant accueillir des jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

## **1.2) L'accompagnement psychosocial et éducatif, signature de la MECS PEPS**

Nous accueillons et accompagnons, au quotidien, des adolescents placés et dont les histoires de vie ont conduit à la décision institutionnelle de protection (juge des enfants, ASE). Il s'agit de jeunes confrontés à des problématiques familiales multiples, avec impacts handicapants sur les trajectoires individuelles, et ce, depuis le bas âge pour la majorité d'entre eux.

Accompagner ces adolescents malgré tout, est l'essence même de la MECS PEPS, la substantifique moelle de notre mission. Comment accueillir ces adolescents, placés par l'ASE et/ou le juge des enfants, ces jeunes gens à peine sortis de l'enfance et privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, de leurs parents ?

Comment les accueillir tels qu'ils sont et tels qu'ils se présentent à nous : avec leur passé, leur enfance chaotique, leurs blessures, leurs difficultés à *Être*. À être Sujet, à être en société, et parfois même à exister tout simplement... Comment leur ouvrir le champ des possibles ?

La réponse du PEPS est de proposer un accompagnement psychosocial. Cette action innovante se caractérise par un accompagnement socioéducatif articulé avec un accompagnement psychologique (psychologues institutionnels et psychologues libéraux conventionnés avec l'ARS) dans une cohérence d'ensemble pour chaque jeune. L'articulation entre ces deux compétences, psychologique et éducative, à la fois différentes et complémentaires, permet de proposer un accompagnement psychosocial, qui répond à la singularité de chaque parcours de vie, par deux approches soutenantes et sécurisantes.

Notre projet est axé sur le bien-être et l'autonomie du jeune. Les professionnels sont garants d'un accompagnement relationnel protecteur et contenant. Ils sont garants du respect des besoins de chaque jeune, à travers le partage d'une vie quotidienne. Ils les aident à trouver et à avoir une place singulière dans la société car l'insertion de ces adolescents ne peut se réaliser qu'en lien avec la communauté sociale qui l'entoure. La MECS PEPS est un établissement homogène, assurant une même mission auprès d'un public identifié, c'est pourquoi la plupart des prestations sont communes aux trois pôles. Elles sont toutefois articulées de manières différentes, selon la modalité d'accompagnement et le projet d'accompagnement de chacun. Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) guide l'accompagnement psychosocial tout au long de l'accueil à travers : le quotidien, l'autonomie, les relations aux pairs, aux adultes, à la famille, à l'extérieur, la scolarité, l'emploi, le soin...

## 2) Présentation de l'activité 2022

### 2.1) Les demandes d'accueils

La MECS PEPS propose donc une prise en charge atypique et diversifiée pour des jeunes adolescents ayant des difficultés à se poser et à respecter les règles d'une maison d'enfants dite « classique ».

La MECS a reçu **118 demandes d'accueils** en 2022

Nous avons procédé à **45 admissions** et **73 non-admissions**.

Ces dernières ont pour motifs :

- **49 annulations par le prescripteur (42%)** durant la phase d'admission car le jeune était en fugue, le service gardien ayant trouvé une place ailleurs.
- **24 demandes soit 20% refusées par PEPS pour les motifs suivants :**
  - 10 profils non adapté au projet d'établissement
  - 14 pour accueil non réalisable par manque d'effectif éducatif et/ou parc locatif non opérationnel

## 2.2) Cartographie de l'activité du PEPS

### 2.2.1) L'activité et son analyse



ACTIVITE	2020	2021	2022
Capacité autorisée	50	50	50
Nombre de journées d'ouverture	365	365	365
Nombre de journées théoriques	18250	18250	18250
Nombre de journées prévues	17644	17700	17700
<b>Taux d'occupation budgétaire (en %)</b>	96.99%	97%	97%
Nombre de journées réalisées	16310	16668	15114
<b>Taux d'occupation réalisé (en %)</b>	<b>89.37</b>	<b>91,08</b>	<b>82,82</b>
<b>Ecart prévu/réalisé</b>	<b>-1334</b>	<b>-1032</b>	<b>-2586</b>

**L'analyse que nous pouvons du déficit de l'activité en 2022, est de trois ordres :**

- **Le turn-over au sein des équipes pluridisciplinaires et les postes non pourvus n'ont pas permis de respecter un ratio d'encadrement sécurisant et optimal pour proposer un accueil des mineurs dans de bonnes conditions.**
- **Le déficit de communication entre notre établissement et les services prescripteurs**
- **Les difficultés rencontrées quant à la remise en état de notre parc locatif et la captation de nouveaux logements**

### 2.2.2) Les admissions

L'établissement PEPS est une MECS d'une capacité d'accueil de 50 places d'hébergement, plus 5 places d'accueil de jour de remobilisation. Nous accueillons des mineurs et jeunes majeurs âgés de 14 à 21 ans dans le cadre de mesures d'assistance éducative (ASE) ou de protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Notre principe d'accueil est fondé sur l'inconditionnalité. Nous accueillons des jeunes sans aucun projet particulier au moment de leur admission, inscrits dans la délinquance, l'errance et les conduites à risques. Nous revendiquons notre double habilitation ASE – PJJ, qui nous permet de continuer à ouvrir un champ des possibles pour des jeunes que très peu de MECS admettent.

La MECS fonctionne sans liste d'attente afin de ne pas engorger le service de candidatures.

Nous nous attachons à maintenir la qualité des accompagnements en effectuant une procédure d'admission nécessaire à toute arrivée sur le PEPS.

Suite à la procédure en deux rendez-vous, les jeunes sont accueillis en diffus ou à l'internat. La disponibilité du binôme psycho-social est immédiate. Le référent éducatif désigné collabore en amont de l'admission officielle, avec les travailleurs sociaux orienteurs et le jeune concerné, afin de faciliter son passage vers le PEPS. Le service prescripteur est étroitement associé à la prise en charge du jeune et doit rester tout au long de l'accueil un recours facile et familier.

En 2022, le nombre de jeunes nouvellement accueillis à la MECS PEPS se répartit comme suit :



#### Nouvelles admissions par pôle

	PI	PHI	EVA	Total
2020	18	11	22	51
2021	39	12	18	69
2022	21	9	15	<b>45</b>

- 41 jeunes orientés par l'ASE, qui reste notre principal prescripteur et 4 par la PJJ.

### 2.2.3) Les motifs de placement

Les adolescents et jeunes majeurs que nous accompagnons sont des enfants majoritairement placés depuis leur plus jeune âge. Il s'agit de jeunes dont les dérèglements familiaux précoces, sévères et durables ont conduit à les extraire de la cellule familiale pour les confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Dans une approche systémique de la Protection de l'enfance, nous prenons en compte, au quotidien, la cumulation des causes de placement. Cependant, si nous devons dégager une cause dominante pour chaque admission au PEPS, nous pourrions dire que :

- **84%** des jeunes accueillis ont été placés suite à des conflits familiaux /maltraitance /des carences éducatives sévères
- **11 %** pour des difficultés psychologique/psychiatrique
- **4 %** pour cause d'errance dont 10% de Mineurs Non Accompagnés
- **2%** suite d'incarcération

### 2.2.4) La provenance du jeune au moment à l'admission

	PHI	EVA	PI
<b>Domicile</b> (Famille, AEMO, Hébergé par tiers...)	3	8	14
<b>Autres MECS (y compris PEPS), DIMEF, CER, CEF...</b>	6	7	7

En 2022, **55 %** des entrées au PEPS proviennent du domicile avec des jeunes primo-arrivants sur un dispositif de Protection de l'Enfance ou Protection Judiciaire de la Jeunesse.

### **2.2.5) La file active de l'année 2022**

Il s'agit de l'addition constituée par les nouvelles admissions et les adolescents présents au 31/12/2022. La MECS PEPS a ainsi accompagné, sur l'année 2022 :

**105** jeunes  
accompagnés  
en 2022

### **Âge moyen, par pôle, des jeunes accompagnés en 2022 lors de leur entrée**

Âge moyen à  
l'entrée au PEPS :  
**16 ans et 6 mois**

<b>PHI</b>	<b>Age moyen à l'entrée : 17.3 ans</b>
<b>EVA</b>	<b>Age moyen à l'entrée : 17 ans</b>
<b>PI</b>	<b>Age moyen à l'entrée : 15.5 ans</b>

En 2020, l'âge moyen à l'entrée au PEPS était de 17 ans et 8 mois, or il est de 16 ans et 6 mois en 2022. Cette baisse est due essentiellement aux accueils d'urgences du pôle internat pour des jeunes filles de 15 ans en moyenne car l'âge moyen d'entrée au PHI et EVA reste inchangé.

### **Répartition par sexe et par pôle, des jeunes accompagné en 2022**

Le PEPS a  
accueilli  
**73** filles  
**32** garçons

	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>
<b>PHI</b>	20	24
<b>EVA</b>	13	8
<b>PI</b>	40	/

Sur des modalités d'accueil en diffus, il est observé une quasi parité par sexe.

## 2.2.6) La fin de prise en charge

65 sorties  
du PEPS  
en 2022

	PEPS	PHI	EVA	PI
Autonomie	6	5	1	0
Retour en famille/Tiers	12	2	2	8
Réorientation autre structure	31	7	9	15
Fin de PEC PEPS	9	4	3	2
Fin de PEC ASE / PJJ	2	2	0	0
Incarcération	0	0	0	0
Fin d'accueils d'urgence	5	0	0	5
Hospitalisation	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>30</b>

Nous remarquons qu'en 2022 :

- **6 jeunes** sont sortis en autonomie sur des dispositifs type FJT, résidence universitaire, incorporation à l'armée.
- **23 % des sortis** ont été (ré)orientés sur un autre pôle du PEPS ou de l'ARS fin de favoriser au maximum la continuité de leur parcours.
- **18 %** sont retournés dans leur cellule familiale, plus ou moins élargie, soit car le jeune avait besoin de tester à nouveau sa place au domicile, soit parce que le travail de séparation aura permis un retour du jeune de façon apaisée ou enfin par défaut d'orientation possible et adaptée.

## 3) Le pilotage de la MECS et la mise en œuvre de l'accompagnement

### 3.1) L'équipe pluridisciplinaire

Il y a eu **24,38 ETP** (+ 1,50 ETP de remplacement) sur l'année 2022, couvrant différentes fonctions : cadres, secrétaire, maîtresse de maison, surveillants de nuit, agent technique, agent de service, éducateurs spécialisés, conseillère en économie sociale familiale, éducateur technique, psychologues salariés.

Sur PHI et EVA, l'apport des psychologues libéraux reste essentiel et socle de la démarche psycho-sociale et éducative. L'année 2022 est encore marquée par la difficulté de recrutement d'éducateurs spécialisés. Des postes sont toujours vacants cela questionne fortement l'attractivité du métier et la formation des professionnels du secteur.

## **3.2) Les actions éducatives engagées auprès des jeunes accueillis**

### **3.2.1) L'hébergement**

La modalité d'accueil au PEPS est de mettre à disposition de chacun un lieu privatif et individuel. Que ce soit en appartement dans le diffus ou au sein de l'internat, chaque jeune accueilli bénéficie d'un espace sécurisé dont il détient une clé à usage personnel. Il est important d'expérimenter un lieu où l'on se pose et où l'on expérimente.

L'apprentissage « d'habiter » un lieu privé, tout en restant sous le regard attentif, bienveillant et cadrant des équipes éducatives, permet d'aider la personne accompagnée à être capable de gérer en autonomie de plus en plus grande son quotidien (planifier les différentes tâches de la vie courante, faire face aux imprévus, demander de l'aide, etc...)

Nous tentons ainsi de transmettre les bases de l'entrée dans un logement, en effectuant un état des lieux et en accompagnant sur les prérequis de l'entretien d'un logement en termes d'hygiène, de rangement du lieu habité, de diversification du régime alimentaire.

Nous pouvons ainsi observer les capacités de prendre soin de l'appartement mis à disposition, de respecter les règles de copropriétés et de faire face aux impondérables de la vie courante (coupure d'énergies dû à des travaux, explication de la consommation énergétique et lecture de factures, etc...)

Au fur et à mesure de l'accompagnement, il est ainsi possible de recueillir les inquiétudes jeunes à ne pas réussir à faire face aux responsabilités quotidiennes sans aide extérieur.

La gestion du budget et la capacité à épargner sont en cours d'acquisition pour plus de la moitié des jeunes accompagnés. La flexibilité des équipes éducatives à imaginer des solutions personnalisées avec des budgets hebdomadaires, bimensuels ou mensuels permettent aux jeunes accueillis d'expérimenter une dimension très anxiogène, quand ils n'ont pas de personnes ressources à l'extérieur.

Une grande majorité des jeunes accompagnés sur 2022, se vivent autonome sur le suivi des actes médicaux tels que les prises de rendez-vous, documents administratifs à jour, suivis réguliers, etc... La plupart considère avoir à progresser sur la réduction des prises de risques (addictions, protections, etc...).

En collaboration avec la conseillère en économie sociale et familiale (CESF) du PEPS :

- Des informations individuelles sur la connaissance des dispositifs existants et sur l'accès au droit communs se sont poursuivis en 2022.
- La grande majorité des jeunes accueillis ont assimilé à quoi correspond la sécurité sociale, la CMU, et sont en capacité de renouveler ou actualisé seul ces documents.

- L'intégralité des jeunes majeurs pouvant le faire ont ouverts un droit à la CAF.
- L'intégralité des jeunes accueillis ont visualisé un état des lieux, attestation d'assurances, factures, etc...

### **3.2.2) L'insertion**

La rentrée de septembre 2022 a été marquée par une inscription soit dans un établissement scolaire en lycée soit dans une formation (AFPA, Service civique) pour 100% des jeunes filles accueillies sur le pôle internat.

Cet accompagnement dans l'insertion a été des plus adaptés et ce grâce à différents facteurs :

- Une stabilité de l'équipe
- Un taux d'encadrement nécessaire pour réaliser des accompagnements collectifs et individuels
- Une continuité de formations pour les professionnels. En effet, en 2022, ils ont pu bénéficier d'une formation collective sur les liens d'attachements, sur les premiers secours en santé mental (PSSM) et d'une journée forum sur la prostitution
- Une qualité dans la relation d'accompagnement

Les jeunes accueillis sur des modalités en diffus sont également accompagnés dans l'élaboration, la poursuite ou la mise en œuvre de leur projet scolaire et/ou professionnel. Un travail de remobilisation est souvent nécessaire pour accompagner les jeunes accueillis, qui en plus de leur situation familiale ou personnelles, doivent pouvoir se projeter dans leur devenir.

### **L'accueil de jour et atelier de remobilisation « ZESTE »**

Depuis janvier 2018, La MECS PEPS a obtenu une extension de 5 places pour un atelier d'activité de jour et de remobilisation cuisine, nommé **le ZESTE** pouvant accueillir des jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

En 2022, le Zeste a accueilli **24 jeunes** (16 filles et 8 garçons) dont :

- la moitié provenaient d'autres MECS.
- 14 jeunes du PEPS ont participé à l'atelier de remobilisation.

Durant l'année 2022 il y a eu : **3 challenges culinaires, 1 sortie pédagogique et 1 camp transversal (jeunes du Zeste et PI).**

L'éducateur technique propose un espace de remobilisation et de valorisation de la personne autour des médias de la cuisine et de la pâtisserie. Les fondements pédagogiques sont issus de la méthode différenciée combinée à la pédagogie par objectifs (PPO) et à la pédagogie de projet, l'objectif étant une progression personnalisée à partir d'une activité de groupe.

### **Les principaux objectifs du Zeste sont :**

- Travailler sur les compétences sociales transversales. Ce sont les savoirs être indispensables pour s'insérer et évoluer dans la société.
- Acquérir des compétences techniques. Ce sont les savoir-faire acquis dans le respect de l'environnement, des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

### **Les modalités d'accueils sont :**

- La participation de chaque jeune quel que soit son prescripteur a été préparée et évaluée avec les éducateurs référents en accord avec les Chefs de Services.
- Comme la plupart des adolescents arrivaient le matin sans avoir déjeuné, l'accueil s'est fait autour d'un petit déjeuner. Un moment privilégié pour démarrer en étant ensemble tout simplement.
- La remobilisation et la valorisation du jeune est la finalité du Zeste en proposant un espace socialisant aux jeunes pris en charge.

### **Les actions éducatives engagées auprès des jeunes accueillis au Pôle Internat**

Une collaboration avec un artiste de SLAM a permis aux jeunes filles du pôle internat de participer à des ateliers d'écritures 2 fois par mois.

Porté par l'équipe éducative, les jeunes filles ont transformé un local de l'internat en salle de sport ainsi qu'un espace bien être. Une convention a été signée avec une association de coach sportif qui permet aux jeunes filles une fois par semaine de bénéficier d'une séance de sport.

Elles bénéficient du jardin réaménagé et s'occupent des animaux au quotidien (poules et lapins).

En collaboration avec la PJJ, une équipe de 3 jeunes filles et 2 éducatrices ont participé au Défi XIII et ont ramené la coupe à la maison !!!

En lien avec l'ADEPAPÉ13, les jeunes filles ont participé à des ateliers débats ainsi qu'à des sorties culturelles qu'ils ont organisées.

### **3.2.3) L'accompagnement et l'évaluation psychologique de la MECS PEPS**

#### **L'adolescence-les adolescences**

Selon le dictionnaire, l'adolescence correspond à « l'âge compris entre la puberté et l'âge adulte ». Il s'agit généralement d'une période de la vie s'échelonnant de 11-12 ans à 17-18 ans. De nos jours, l'adolescence est un âge qui semble s'étirer de plus en plus dans le temps. On y entre de plus en plus tôt (on parle de préados pour les 8-12 ans), et on en sort de plus en plus tard (on parle d'adolescents pour les plus de 18 ans). Or, la réalité clinique de notre pratique au pôle internat par exemple nous invite à discriminer des sous stades au sein de l'adolescence nous permettant d'envisager une spécificité de l'accompagnement des jeunes adolescents.

D'après la littérature, l'adolescence est divisée en différentes phases représentant en quelque sorte différents paliers développementaux et psychoaffectifs.

Ainsi, selon Braconnier et Marcelli<sup>1</sup> (1988), l'adolescent traverse 3 périodes de développement psychique (la puberté, le changement et la découverte). D'autres évoquent 3 phases de développement du comportement social comprenant ; une phase d'opposition, une phase d'affirmation de soi et une phase d'insertion.

Ces différents stades dans un contexte de difficultés personnelles, familiales et sociales amplifient les souffrances et en entravent les modalités de résolution.

#### **Les adolescentes du pôle internat**

Au sein du pôle internat, les personnes accueillies se situent généralement dans une phase d'opposition parfois associée à un tableau clinique abandonnique en crise. Cette période de « crise » a provoqué des ruptures dans le cadre familial, social et scolaire qui se retrouvent en difficulté pour contenir l'adolescent. En rupture et en opposition parfois aussi en errance, nous rencontrons ces adolescents dans un moment de déconstruction de leur identité d'enfant et sommes témoins de leurs tentatives de constructions d'un sentiment d'être soi.

Durant l'année 2022, la majorité des jeunes filles accueillies ont traversé de multiples placements éprouvant leurs dispositifs jusqu'aux limites. Lors des entretiens de préadmission, la plupart des jeunes filles acceptent le projet d'accompagnement proposé par la structure.

Toutefois, le parcours au sein du pôle internat semble ponctué par différents stades.

Tout d'abord lors d'un premier temps l'investissement du lieu semble pénible, les jeunes filles restent dans l'observation, l'évitement et dans une certaine passivité. Certaines restent dans leur chambre et descendent sur le collectif pour les repas. D'autres fuguent à répétition pour éviter de se confronter à la réalité du placement. C'est un moment clé pour la création d'une relation. Cette répétition de présence et d'absence dans l'institution nous renvoie à l'élaboration de la séparation chez l'enfant. Ainsi l'alternance présence/absence (caché/coucou chez le jeune enfant) signe une

---

<sup>1</sup> Marcelli D. – Braconnier A. (1988) *Psychopathologie de l'adolescent* Broché

tentative de symbolisation de la séparation (cf. le jeu du For-Da chez Freud). Le but de cette première phase est de permettre à l'adolescente d'identifier le lieu de placement comme un lieu sûr et accueillant afin qu'elle puisse s'y poser de plus en plus et de plus en plus longtemps.

Dans un second temps la jeune fille s'intègre dans le collectif, souvent par une relation privilégiée avec une résidente puis avec le reste du groupe. Ce moment d'intégration du groupe de jeune se fait dans un mouvement spéculaire de ressemblance et /ou de partage de valeur. Cette seconde phase génère souvent un conflit interne entre l'image plutôt « lisse » (re)présentée jusque-là et des tensions internes grandissantes nourries des frustrations du quotidien et de l'actualisation de leur problématique psychique dans un nouveau lieu.

Cette problématique relationnelle s'adresse au groupe, aux adultes et parfois à elle-même dans un mouvement plutôt confus :

***« Je ne veux pas changer les gens parce que je ne compte pas changer pour les gens »***  
***« Moi, je fais confiance en personne, je fais pas confiance à ma mère...Ma mère et moi, on est les mêmes »***  
***« Les éducateurs, c'est pas mes parents, j'peux leur parler comme je veux, j'vais gagner ma liberté »***

Cette période de conflits peut être contenue, reparlée et dépassée, le travail d'élaboration du projet individuel est dynamique et s'ajuste aux désirs, aux difficultés et aux compétences repérées.

### **1) Accueillir : « Aller vers et Faire avec »**

La fonction d'accueil dans le cadre d'un accompagnement psycho-éducatif nécessite un ajustement de la position du psychologue.

Les jeunes femmes sont accueillies dans un lieu de vie, il ne s'agit pas d'un lieu de soin, ni d'un centre de consultation. L'exercice du psychologue ne peut se restreindre à une activité d'entretiens formalisés au bureau. Le dispositif d'accueil du pôle internat offre de nombreuses séquences de vie propices à la rencontre et la création d'une relation d'accompagnement. Par ailleurs une position attentiste (attendre la demande, attendre que le sujet se montre désireux) peut être perçue par le groupe de jeune comme un désintérêt de leur situation.

Ainsi, durant l'année 2022, la majorité des temps d'échanges avec les résidentes s'est articulé à une activité (goûter, repas, réunion de maison, démarche d'insertion, de soin ou de loisir...). Ces temps d'échanges informels, parfois en individuel d'autres fois en collectif sont le terreau de demandes plus personnelles. Des rencontres régulières, au bureau ou dans la salle d'activité se sont organisées cette année pour contenir psychiquement certaines adolescentes aux prises avec des angoisses massives.

Il existe également des balises institutionnelles qui structurent des temps d'échanges plus formels, comme les rencontres d'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Enfin, « l'aller vers » implique une dynamique, un mouvement, dans l'institution, mais également hors les murs. L'accompagnement psychologique, tel qu'il est pensé au pôle internat engage le professionnel à introjecter son cadre de travail. Cette itinérance de la clinique permet d'accompagner l'autre in vivo dans son quotidien, ses démarches et de partager et encourager la verbalisation de ses anticipations anxieuses, ses gênes mais aussi ses besoins et ses points de vue. Certains accompagnements psychologiques se sont ainsi déroulés en grande partie sur l'extérieur, les déambulations dans la ville faisant échos aux associations psychiques.

## **2) Contenir : « contenant dur/contenant mou »**

La contenance comme modèle de soin et d'accompagnement implique que ce qui soigne, ce n'est pas tant de décharger par la parole dans une dynamique cathartique, ni de voir ses fantasmes dévoilés et rendus conscients. C'est plutôt de faire l'expérience d'une vie émotionnelle, troublée, sensible, douloureuse, trouvant un espace dans lequel elle est reçue et contenue. L'établissement doit devenir un espace qui contient et qui transforme les émotions, les angoisses, les conflits, autrement dit la douleur psychique. C'est ici la dimension transférentielle qui va permettre au mouvement brut de décharge motrice ou verbale de trouver une adresse possible à partir de laquelle l'institution prête son appareil à penser afin d'accueillir, transformer et restituer à l'autre des éléments psychiquement assimilables.

L'accompagnement psycho-éducatif sollicite deux aspects de la contenance. En effet, *l'institution face à un adolescent qui revendique avec véhémence, qui la bouscule, qui la met en porte à faux, se doit de ne pas plier, de ne pas casser et de se montrer debout dans la pire des tempêtes*<sup>2</sup>. Il arrive pourtant que des incidents se produisent et qu'ils détruisent complètement le travail effectué auprès de l'adolescente. L'année 2022 a ainsi été ponctuée par des périodes dans lesquelles cette fonction de contenant dur a été éprouvée et mise à mal. Notre cadre d'accueil a demandé à être repensé, notamment pour faciliter l'accompagnement d'une jeune femme aux besoins spécifiques aux croisements brûlant de la pédopsychiatrie et du social.

Le deuxième aspect de la contenance (contenant mou) dispose de deux fonctions : la fonction d'apaisement et la fonction d'adossement. La première se rapporte à la capacité d'accueillir, dans certaines circonstances, les angoisses, les tensions, les excitations et à les « absorber », à les réduire en n'y répondant pas par ses propres affects. La seconde rend compte de la capacité à favoriser chez les autres « *la liaison, la structuration et l'unification de leurs mouvements pulsionnels et de leurs représentations psychiques* ».

---

<sup>2</sup> Ourghanlian, C. (2016, 23 septembre) La fonction contenante. [La fonction contenante \(Claudine Ourghanlian\) \(dcalin.fr\)](http://dcalin.fr)

### **3) Repérer les ressources : le quotidien comme espace de médiation**

La majorité du public accueilli au cours de l'année 2022 est caractéristique des « adolescents difficiles », c'est-à-dire des personnes au passé traumatique déclinant leur souffrance sur différentes dimensions (scolaire, psychique et sociale) et mettant à mal les institutions. Le travail de verbalisation et d'élaboration se trouve entravé, les centres d'intérêts guidés par la pulsionnalité s'organisent souvent autour de la recherche de sensations, de la transgression voire du délit avec en toile de fond des conduites à risques traumatogènes.

C'est donc à partir du quotidien et du réel que le travail d'accompagnement se structure. Chaque acte posé, revendication ou prise de position devient du matériel de médiation à partir duquel nous verbalisons et déplaçons les intentions, les désirs et les angoisses associées. Nous faisons l'hypothèse que la problématique psychique des adolescentes se réactualise dans le quotidien et que les ressources virtuelles peuvent y être identifiées et actualisées.

### **4) Le travail en réseau**

Le PEPS a été pensé pour accueillir des adolescentes traversant une période de trouble, de crise ayant éprouvée les capacités de contenance et de penser de la famille, de l'école ou d'autres structures. Pour cela nous disposons de notre projet, nos compétences et nos outils, mais face à la complexité du faisceau de souffrances adolescentes, ce n'est pas suffisant et nous sollicitons des partenaires extérieurs avec qui, peu à peu, un réseau se structure.

Concernant le soin, nous rencontrons de plus en plus de personnes bénéficiant déjà d'un accompagnement auprès d'un service de pédopsychiatrie ou d'un psychiatre et disposant d'un traitement. Il existe ainsi un partenariat fonctionnel avec un cabinet infirmer. Par ailleurs, lorsque le besoin d'accompagnement médical est repéré dans le cadre de l'accompagnement, nous travaillons en lien avec le Dr Dupuis qui est notre médecin psychiatre partenaire. Parfois la demande est plus spécifique (travail autour des addictions : Espace Puget Bis, AMPTA et ou de la réduction de risque : Amicale Du Nid) d'autres partenariats se mettent en place afin de compléter et d'enrichir le travail entrepris avec l'équipe psycho-éducative.

Au cours de l'année 2022, une rencontre à « La maison des Mondes » (espace de médiation en ethno clinique) a illustré l'importance de ce travail en réunissant une dizaine de professionnels autour d'une situation nécessitant un « portage collectif ».

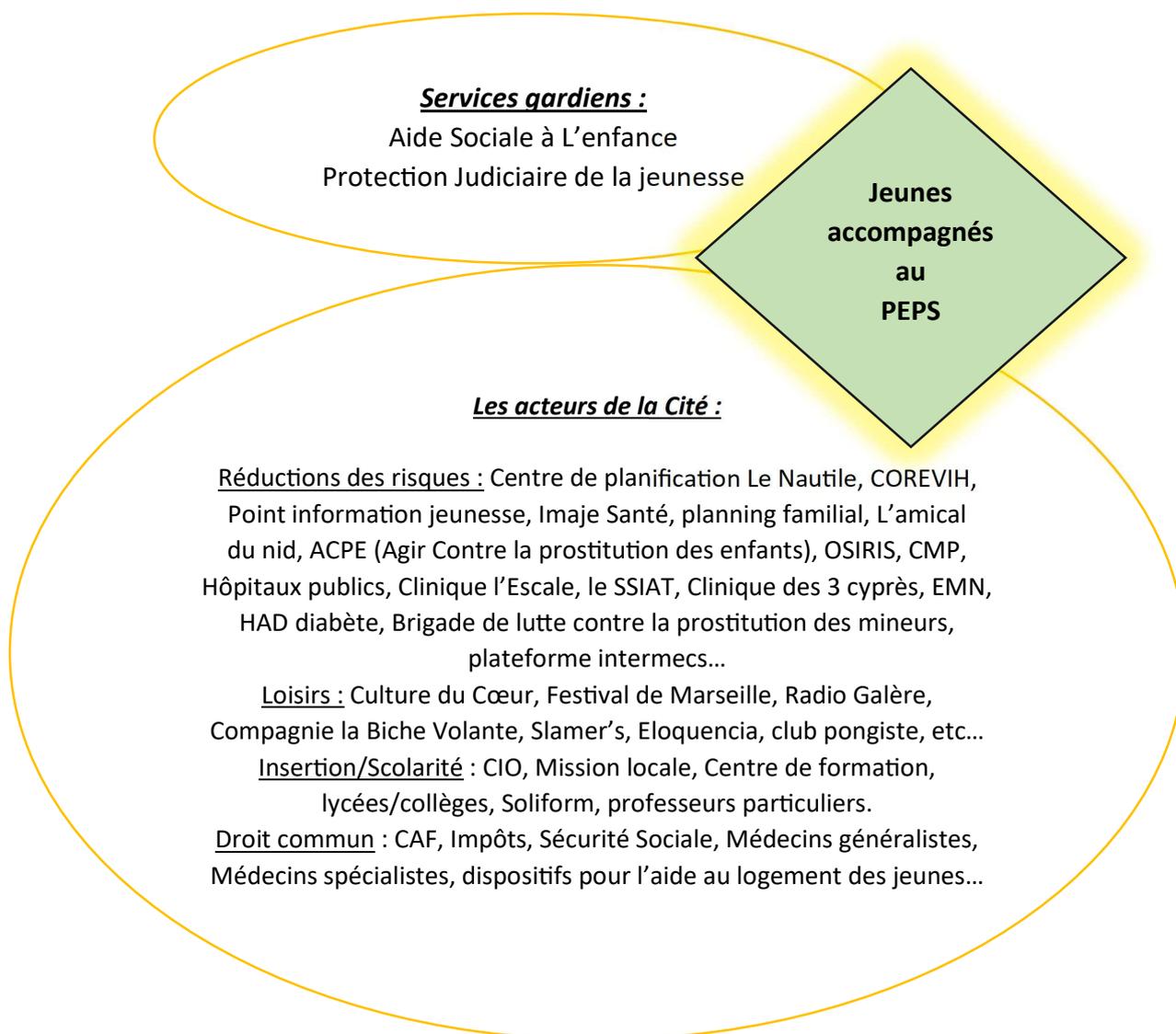
#### **3.2.4) Le partenariat**

Nous sommes convaincus que l'amélioration de la qualité des prises en charges relève de nos pratiques collectives, de nos modes de régulation et de la mise en œuvre de nos décisions en lien avec les différents partenaires nécessaires dans les accompagnements.

Le PEPS, fort de son expérience de coopération et de coordination des parcours, attache une réelle importance à proposer à chaque jeune accueilli, une prise en charge globale. La MECS PEPS le fait à travers plusieurs propositions correspondant toujours à la demande individuelle de chaque jeune dans le cadre de son Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Dans la perspective de permettre à chaque jeune d'être acteur de son devenir et de son projet de vie, nous travaillons avec lui sa place d'acteur dans la société à l'instant T, lors de son accompagnement mais aussi dans une perspective de sortie du dispositif de protection de l'enfance. Les équipes ont la maîtrise d'œuvre des actions et l'expertise du quotidien. Il est important pour se mettre au service du projet des jeunes accueillis dans la MECS PEPS de continuer à articuler les logiques et les acteurs.

Au regard des demandes et des besoins des jeunes accueillis en 2022, nous avons œuvré avec les acteurs suivants :



#### 4) Priorités stratégiques

Parallèlement à la stabilisation de l'équipe pluridisciplinaire du PEPS, une réflexion profonde a permis d'identifier les leviers à activer pour assurer une activité plus adéquate avec les besoins exprimés par les services prescripteurs.

Un travail de prospection et d'écoute auprès de l'Aide Sociale du Département doit être mis en œuvre afin de proposer une offre de service au plus près du diagnostic et les besoins repérés, notamment à l'occasion de notre participation aux groupes de travail sur l'écriture du nouveau schéma départemental de la Protection de l'enfance du département.

Il nous également repenser le besoin en formation de nos équipes de travail pour continuer à être en phase avec les multiples problématiques rencontrées par les jeunes que nous accueillons. L'état des lieux de nos outils d'intervention et la nécessaire évaluation de leurs utilisations pourraient nous permettre d'ajuster d'une part nos pratiques et d'autre part d'améliorer notre communication auprès des prescripteurs de l'ASE ou de la PJJ.

Enfin, une meilleure gestion du parc locatif immobilier avec anticipation des besoins et mise en œuvre logistique, nous permettra de disposer de place à moyen constant. Un projet de rénovation de notre pôle internat et une réarticulations du Pôle EVA et du Pôle PHI doit également être posé. L'inscription de l'équipe dans cette démarche pourra être un gage d'une plus grande réussite afin de proposer et adapter un projet de service réactualisé.

Merci aux équipes de la MECS PEPS pour leur engagement et leur contribution quotidienne dans l'accompagnement de chaque jeune accueilli.